



**Territoire à risque d'inondation important**



# TRI DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

**Annexe 3 :  
Synthèses des ateliers  
du 19 mai 2016**

  
Syndicat Mixte  
du SCoT  
et du Pays de Chalons-en-Champagne

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET  
DE LA MARNE

**Fiche de Synthèse objectif n° 1 -Réduire la vulnérabilité des territoires  
animateurs de l'atelier : JM Choné – N.Marracq\_**

**Synthèse :**

**Globalement, accord de l'ensemble des groupes sur l'intérêt de travailler à la réduction la vulnérabilité sous réserve de structurer préalablement la démarche autour d'un certain nombre de questions permettant d'envisager la meilleure efficacité possible :**

- Définir des priorités géographiques : la priorité concerne l'ensemble du territoire s'agissant de l'accessibilité aux services d'urgence ainsi que Châlons-en-Champagne compte tenu de l'importance des enjeux impactés. A l'intérieur de Châlons, il serait utile de travailler par quartiers en fonction du niveau d'aléa et des enjeux
- Définir des priorités thématiques : la priorité concerne les infrastructures de communication et les réseaux (électricité et télécommunications)
- Définir des priorités méthodologiques : la priorité doit concerner des actions collectives (groupes d'entreprises pour l'activité économique et bailleurs pour le logement) reposant sur des approches de travail communes en ayant également à l'esprit la question de la mise en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité (ex : conditionnalité de certaines aides à la rénovation)
- Définir des actions d'accompagnement : sensibilisation des acteurs et communication

**Propositions de mesures**

Réaliser un diagnostic de vulnérabilité du territoire

- Réaliser un diagnostic de vulnérabilité du territoire :
  - améliorer la connaissance sur les phénomènes de remontée de nappe et de ruissellement
  - mesurer les impacts économiques et financiers
- Intégrer un diagnostic de vulnérabilité des territoires dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU)
- Accompagner les collectivités dans la réalisation de diagnostics de vulnérabilité : d'une manière générale, cet accompagnement doit cibler, au-delà des collectivités, les acteurs principaux (gestionnaires de réseaux, de parcs de logements, de grands équipements, les entreprises)
- Identifier les quartiers d'habitat, activités économiques, établissements publics et sensibles, patrimoine culturel et immatériel particulièrement vulnérables

Établir des priorités pour la réduction de la vulnérabilité du territoire

- Privilégier l'approche intercommunale de façon à hiérarchiser les priorités :
  - ce qui concerne tout le territoire du TRI comme les infrastructures de communication (évacuation des personnes) et l'accès aux services de santé
  - ce qui touche le plus grand nombre de personnes : plan d'action spécifique à la ville de Châlons
- Mettre en place un travail avec les opérateurs de réseaux et de services : inciter à une réflexion inter réseaux et inter opérateurs permettant de mieux comprendre les effets en cascade ainsi que la sensibilité effective des différents systèmes
- Etablir avec précision la vulnérabilité des infrastructures de communication, notamment routières, en lien avec la problématique de l'évacuation des personnes
- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité dans les ERP (cat 1 à 4)
- Mettre en place un plan de communication et un dispositif d'accompagnement pour inciter à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité. Dans certains cas (exemple des aides à la rénovation des bâtiments), la collectivité devra s'interroger sur une possible conditionnalité des aides accordées.
- Informer et accompagner les acteurs économiques dans la prévention du risque d'inondation : développer des actions de sensibilisation lesquelles devront être à même d'apporter des éléments de réponse les plus précis possibles sur les phénomènes (les hauteurs d'eau) et les incidences

financières dont l'assurabilité

- Réaliser les diagnostics de vulnérabilité des enjeux économiques : inciter à la mise en œuvre d'opérations collectives (groupes d'entreprises – associations gérant des zones d'activités) travaillant à partir de méthodologies communes
- Réaliser les diagnostics de vulnérabilité des parcs de logements gérés par les bailleurs sociaux et réfléchir à la méthodologie permettant de sensibiliser les propriétaires de leur maison ou appartement

#### Améliorer la prise en compte du risque dans l'urbanisme et l'aménagement

- Communiquer auprès des porteurs de projets sur la réduction de la vulnérabilité : les actions devront cibler particulièrement les acteurs intervenant sur le secteur du logement (notaires, agents immobiliers, syndicats, bailleurs, entreprises, architectes...)
- Intégrer dans les SCoT & PLU des orientations et règles concourant à la réduction de la vulnérabilité :
  - établir des cartographies précises permettant de définir des mesures/règles appropriées (ex : stationnement en sous-sol)
  - imposer l'emploi de matériaux adaptés tant dans la construction neuve que dans la rénovation
  - assurer la préservation d'éléments naturels (haies, talus, fossés) susceptibles de jouer un rôle dans la protection des biens et des personnes

## Fiche de Synthèse objectif n° 2 agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages

animateurs de l'atelier : J. Reigner et Ch. Ries

### Synthèse:

#### Aléas :

Les éléments figurant dans le diagnostic sont partagés par l'ensemble des groupes. Le territoire est bien soumis à des risques de ruissellement et de remontée de nappe.

L'ensemble des groupes constate que les secteurs concernés par les remontées de nappe étant dans les zones inondables par débordement de la Marne, les documents d'urbanisme et le PPRi réglementent déjà l'urbanisation. Les participants considèrent que l'amélioration de la connaissance n'est pas nécessaire. Toutefois, il y aurait lieu d'améliorer l'information auprès des particuliers sur ce phénomène.

Le ruissellement est essentiellement dû à une surcharge des réseaux d'eau pluviale et à l'imperméabilisation des sols. La gestion du pluvial est de plus en plus pris en compte par les communes. Toutefois, il serait intéressant d'améliorer cette gestion pour éviter le ruissellement direct et d'arrêter l'imperméabilisation des sols. De même dans certains secteurs, il serait intéressant de réfléchir à la mise en place de techniques d'hydraulique douce.

La CCI, et la SNCF ont souligné l'importance pour les entreprises d'avoir des informations assez précises sur les aléas par débordement de cours d'eau, notamment les hauteurs. De même, il est important qu'elles sachent à quels autres aléas, elles sont soumises (remontée de nappe, ruissellement, etc). Par contre cela ne semble pas nécessaire à ERDF qui a surtout besoin de connaître l'arrivée de la crue pour mettre hors tension son réseau.

Le représentant d'ERDF a signalé l'existence d'une application mobile « EDRF à mes côtés » qui permet entre-autre de connaître les zones impactées par des coupures et la durée prévisible de remise en service.

Le manque d'entretien de certains affluents de la Marne concerne les affluents non domaniaux dont les riverains sont propriétaires c'est le cas du Mau à Saint-Memmie. Dans le cas de la Guenelle, l'entretien a été confié au SIAHM qui assure par ailleurs l'entretien des autres cours d'eau.

À noter que lors de l'atelier, 1es parties prenantes ont souligné la nécessité d'actions en amont du TRI afin de réduire l'aléa. Ce point n'a pas été soulevé lors de l'atelier 2 sur ces mêmes groupes.

#### Ouvrages hydrauliques :

Si la reconnaissance du mauvais état de la rigole de Condé est unanime, son utilité face aux inondations varie. Elle est encore parfois considérée à tort comme protectrice face aux inondations.

Il y a un réel manque de connaissance de la maîtrise d'ouvrage et de l'état des ouvrages hydrauliques. Cette connaissance est le préalable à toute autre action.

La GEMAPI devrait permettre une meilleure appréhension de l'entretien des cours d'eau. La CAC a lancé une étude à la fois sur l'influence des affluents et sur l'entretien des cours d'eau.

### Propositions de mesures

#### Améliorer la connaissance de l'aléa :

- Améliorer l'information et la sensibilisation sur l'aléa remontée de nappe et ruissellement.
- Améliorer l'information sur les aléas auprès des acteurs économiques
- Améliorer le partage des données avec tous les acteurs et notamment avec les acteurs économiques sur les données altimétriques de terrain et de hauteur d'eau
- Améliorer la connaissance de l'aléa ruissellement avec une réflexion sur des mesures préventives en réfléchissant à la gestion des eaux à la parcelle ou de techniques d'hydraulique douce ainsi qu'à la manière de limiter l'imperméabilisation des sols et augmenter l'infiltration des eaux pour contrer les problèmes de ruissellement.
- Veiller à une bonne alerte des gestionnaires de réseaux pour la mise en sécurité des réseaux (mise

hors tension pour ERDF)

- Mettre en place des actions d'informations auprès des propriétaires riverains sur leurs devoirs d'entretien au niveau des affluents et des ripisylve et berges (après l'étude GEMAPI en cours par la CAC)
- Permettre aux communes ou syndicats de connaître les leviers administratifs et réglementaires aux communes pour leur permettre de faire procéder à l'entretien des cours d'eau non domaniaux par les riverains.
- Mettre en place une organisation permettant de maintenir ou de réaliser un entretien coordonné sur tout le linéaire d'un cours d'eau
- **réduction de l'aléa**
- Mener une analyse sur l'amont et identifier si des mesures peuvent être mises en place pour réduire l'aléa
- **identifier et évaluer l'impact des ouvrages hydrauliques**
- Améliorer la connaissance de la maîtrise d'ouvrage et de l'état des ouvrages hydrauliques censés assurer une protection
- Étudier l'éventuel renforcement de la digue qui a cédé en 1910
- Améliorer la communication sur la gestion du lac du DER pour une meilleure cohérence avec les inondations déjà présentes sur le territoire.

## Fiche de Synthèse objectif n° 3 : « Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

animateurs de l'atelier : Valérie SENECHAL & Jason ROBERT

### Synthèse :

- Les élus souhaiteraient connaître les conséquences d'une crue sur les réseaux, notamment les axes routiers, le réseau électrique et les réseaux de télécommunication tant dans les zones inondables qu'en dehors des zones inondables.
- Les élus reconnaissent l'intérêt du message diffusé par la préfecture (par le biais du dispositif Téléalerte). Ils indiquent que la mise en vigilance est indispensable car elle permet « d'être plus attentif » / « d'être mis en éveil » / « d'être plus prudent vis-à-vis d'un phénomène prévisible potentiellement dangereux ». Toutefois, ils souhaiteraient disposer de plus d'information telles que l'heure d'arrivée du pic de crue, les hauteurs d'eau potentielles, la durée et les lieux du débordement.
- Ils ont l'habitude de s'informer de la situation et de son évolution en consultant le site internet Vigicrues.
- Estiment « savoir comment réagir », « savoir gérer la situation » en cas de réception d'un avis de vigilance orange ou rouge.
- Sont convaincus qu'en cas d'évacuation, les personnes impliquées seront hébergées par des proches, de la famille, des voisins. Les habitants seront solidaires et prêteront volontiers main forte, à la fois à la commune mais aussi aux personnes sinistrées (notamment pour le nettoyage des habitations inondées). Ils pourront compter sur les agriculteurs locaux pour venir en appui et mettre à disposition leurs moyens (tracteurs, remorques, etc.)
- N'ont pas obligatoirement prévu de prévenir la population d'une « mise en vigilance » (relais d'informations diffusées par la préfecture et les sites dédiés à la vigilance) et de l'informer en continu, tout au long de l'événement (information concernant l'évolution de la situation, les actions menées par la commune, les consignes à respecter, etc.)
- Reconnaittent que les mises à jour des annuaires, des inventaires de moyens, des procédures, etc. ne sont pas toujours effectuées. Mais ils connaissent, notamment dans les villages, « les forces vives » de leur commune ainsi que les personnes vulnérables.
- Reconnaittent l'intérêt de faire vivre, de faire évoluer leurs PCS.
- Reconnaittent l'intérêt de mener des exercices pour tester les procédures envisagées (notamment les procédures d'alerte à destination des acteurs locaux de la gestion de crise et de la population) afin d'être opérationnels le jour J ; et de conduire des retours d'expériences pour améliorer leur outil de gestion de crise.
- Reconnaittent l'intérêt d'articuler et de coordonner des actions entre communes (voire à l'échelle de l'interco.) et d'identifier entre les communes (voire à l'échelle de l'interco.) les structures d'accueil et les moyens logistiques disponibles, pouvant être mis à leur disposition, soit par les communes voisines, soit par l'intercommunalité.
- Reconnaittent l'importance de coordonner les PCS avec les PPMS, les PPI ou encore les Plans Blancs ou Bleus ainsi que tout autre plan d'où l'intérêt de travailler la gestion de crise avec tous les acteurs locaux (établissements scolaires, maisons de retraite, hôpitaux, entreprises,...).

## **Propositions de mesures**

### **Préalablement à une inondation, en amont**

- Accompagner (ou poursuivre la démarche d'assistance et d'accompagnement déjà engagée auprès) les communes qui souhaitent
  1. mettre à jour leur PCS
  2. faire évoluer leurs outils de gestion de crise afin de les rendre plus opérationnels
  3. identifier les moyens logistiques disponibles, pouvant être mis à leur disposition soit par l'intercommunalité, soit par les communes voisines
  4. définir des actions communes avec les communes voisines et avec l'intercommunalité, notamment en matière d'évacuation, d'accueil et d'hébergement d'impliqués menacés ou sinistrés
  5. préparer et réaliser des exercices de simulation de crise pour tester leurs PCS et conduire des retours d'expérience post-exercices.
  6. effectuer des exercices, notamment d'évacuation et de mise en sécurité des personnes, en coordination et en coopération avec les services de secours et les forces de l'ordre (selon les disponibilités du personnel du SDIS, de la gendarmerie et de la police nationale) dans le but de tester les automatismes de chacun et de synchroniser les actions
- Mener une réflexion concernant la coordination des actions, la gestion des moyens logistiques selon une logique et un fonctionnement autonome « Rive droite / rive Gauche »
- Disposer d'informations sur les conséquences potentielles, prévisibles d'une coupure volontaire (mise hors tension du réseau par ErDF) ou d'une rupture « accidentelle » du réseau électrique causée par l'inondation (conséquences occasionnés sur l'AEP, les télécommunications et le traitement des eaux usées)
- Disposer d'informations sur les mesures envisagées par les opérateurs, gestionnaires, concessionnaires des réseaux ( de service, AEP, assainissement et routes) dans le but de maintenir la continuité de services et de rétablir le fonctionnement des réseaux/ Confirmer le PCA de chaque acteur.
- Disposer de précisions sur les actions inhérentes à la post-crise et au retour à la normale
- Rendre cohérentes / compatibles les mesures envisagées dans les PCS et celles envisagées dans les PPMS établis par les chefs d'établissements scolaires

### **En situation de vigilance crue et de risque potentiel de débordement**

- Disposer de cartes représentant les secteurs susceptibles d'être inondés, les voies de communication potentiellement inondables, avec des précisions sur les hauteurs d'eau susceptibles d'être atteintes
- Veiller à une bonne alerte des gestionnaires de réseaux pour la mise en sécurité des réseaux (mise hors tension pour ERDF)

### **En situation d'inondation avérée**

- Disposer, en temps réel, d'une cartographie des zones impactées, des hauteurs d'eau atteintes dans les secteurs inondés,
- Disposer d'informations, en temps réel, sur les voies de communication impactées, inopérantes, impraticables en cas de mise en place de barrages routiers et de déviations de la circulation (notamment par le Conseil Départemental) ; et celles susceptibles d'être submergées à court ou moyen termes
- Disposer d'informations, en temps réel, sur les réseaux « vitaux », stratégiques impactés et les conséquences d'une potentielle rupture à court ou moyen termes
- Disposer d'informations, en temps réel, concernant les mesures adoptées vis-à-vis des transports en commun
- Coordonner les actions avec les communes voisines, l'intercommunalité et selon un mode de fonctionnement rive Droite / rive Gauche, si la situation le nécessite.

## Fiche de Synthèse objectif n° 4 Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque.

animateurs de l'atelier : Ludovic Malotet, Mathilde Arnoux Durand

### Synthèse :

Globalement, on constate que le risque inondation est connu des élus mais peu des administrés d'une commune.

S'ils connaissent ce risque, les élus ne connaissent pas forcément les obligations qui entourent ce risque ainsi que les outils et documents concernés (PCS, DICRIM, Vigicrues globalement connu mais pas par tous les élus).

La population quant à elle est homogène : globalement, les particuliers ont peu conscience du risque inondation et s'y intéressent peu.

Il paraît important de développer des outils permettant d'entretenir la mémoire sur les crues (repères de crues, photos, projection réaliste sur l'inondation) et d'impliquer plus les professionnels pouvant avoir un rôle déterminant sur la gestion du risque inondation (artisans, notaires, architectes).

### Propositions de mesures

- Une idée est ressortie de chaque atelier : celle d'impliquer les scolaires dans la sensibilisation au risque inondation, ces derniers constituant un public réceptif et capable de transmettre l'information au sein de la cellule familiale. D'ailleurs, des outils (jeux, supports pédagogiques dédiés) à destination des plus jeunes existent d'ores et déjà.
- Impliquer les acteurs du bâtiment (Fédération du bâtiment notamment) pour qu'ils pensent à rappeler aux particuliers, qui construisent ou qui réalisent des travaux, le risque inondation et les moyens d'y faire face (par exemple : privilégier tel ou tel matériau, penser la hauteur des prises ou autres éléments, etc.). Le fort corporatisme de la F.F.B. pourrait être un moyen de communication : la foire de Châlons-en-Champagne pourrait être l'évènement idéal pour donner de l'information à de potentiels clients cherchant à rénover leurs logements.
- Créer une charte de construction pour les nouveaux arrivants et pour les artisans.
- Mettre à disposition des artisans un document (type flyer) afin qu'ils puissent informer leurs clients sur le risque inondation et sa prise en compte lors de travaux.
- A l'échelle du TRI, mettre en place une astreinte des différents acteurs et déterminer en amont qui fait quoi de manière à aboutir à un schéma organisationnel de la gestion du risque inondation.
- Réaliser plus d'exercices inondation au sein des communes ou être plus associés aux exercices réalisés par la préfecture.
- Mettre en place des repères de crues pour développer la mémoire des crues.
- Utiliser plus fréquemment Vigicrues et inciter la population à le consulter.
- Connaître les niveaux des inondations à partir du Nivellement Général Français (NGF) pour pouvoir rehausser les postes ou poser des rehausses devant les postes électriques et assurer, ainsi, un meilleur retour à la normale.
- Fournir une information réaliste afin de pouvoir convaincre la population et donner les données les plus récentes possibles aux utilisateurs (artisans, particuliers...). Par exemple : pouvoir projeter, par une simulation 3D, au niveau d'une rue ce que donnerait une inondation (sorte de « Streetview inondation »). Sous forme de géoportail, cet outil pourrait être régulièrement mis à jour (contrairement à une étude à un instant « t ») et serait porté par les E.P.C.I
- Hors remembrement, il doit être rendu possible mais contrôlé la coupe de boisement avec l'obligation de replanter la surface équivalente à un autre endroit. Ainsi les agriculteurs seraient moins frieux à planter les talus.
- Réaliser une cartographie des routes inondées praticables pour les secours et identifier les zones à risques (points bas) pour rehausser la chaussée.
- Plan d'évacuation au niveau du SDIS (caserne en zone inondable) pourrait être un exercice qui permettra d'étudier le problème (s'il y a) de réunir des personnes au même endroit pour constituer la cellule de crise (cas particulier d'une rupture de digue)